

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Communication
des décisions
prises en vertu
de la
délégation de
pouvoir reçue**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 26 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 25
▪ représentés : 6
▪ absents : 2

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Madame Sonia NUNES VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Francis DURSAPT, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
19 octobre 2023

Par procuration : Monsieur François ROBIN (Madame Patricia ROUSSON), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Madame Catherine THUIN (Monsieur Alain COMBES), Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE (Madame Sonia NUNES VAZ), Monsieur Nicolas ROUSSON (Monsieur Vincent MARTIN), Monsieur Philippe POUGET (Monsieur Jérémy BRINGER), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
13/11/2023

Absents : Monsieur Jean-François BERENGUEL, Adjoint, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Conseiller Municipal.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Monsieur le Maire expose :

Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue dont la liste suit sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

- ❖ N° 162.23 : Arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de travaux « réhabilitation et extension du Cinéma le Trianon – phase 2 »
- ❖ N° 166.23 : Arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de travaux « réhabilitation et extension du Cinéma le Trianon – phase 2 »
- ❖ N° 175.23 : Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour l'externalisation de la gestion et de l'exploitation du service de restauration collective entre la Ville, le CIAS et l'Hôpital.

- ❖ N° 177.23 : Arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de fournitures « acquisition de bacs gastronomes et caissons isothermes »
- ❖ N° 179.23 : arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de travaux "réhabilitation et extension du cinéma le Trianon phase 2 "
- ❖ N° 182.23 : arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de travaux "démolition d'une maison et extension d'un parking 11 rue des carmes "
- ❖ N° 183.23 : arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « prestations de communication – moto club Lozérien pour la saison 2024 »
- ❖ N° 184.23 : arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « prestations de communication – Centre Omnisports Lozère pour l'année scolaire 2023/2024 »
- ❖ N° 185.23 : arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « prestations de communication – Avenir Foot Lozère pour la saison 2023/2024 »
- ❖ N° 186.23 : arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « Contrat de partenariat – Mende Volley Lozère pour la saison 2023/2024 »
- ❖ N° 187.23 : arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « prestations de communication – Rugby Club Mende Lozère pour la saison 2023/2024 »
- ❖ N° 188.23 : arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « prestations de communication – Mende Gévaudan Club Handball pour la saison 2023/2024 »

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, avec 27 voix pour et 4 voix contre, **DONNE ACTE.**

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature2#

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr